



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juillet 2013
18 heures 30

JG/MG

N° 001572

**Affaires Scolaires -
Transports scolaires -
Avenant n°1 à la
convention de
délégation de
compétences**

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. Jean-Louis de LONGEAUX, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD donne pouvoir à M. Pierre ELY, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à M. Etienne FOURQUET, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Christian PANOT, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSES : Jean Pierre STOUVENEL

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Par délibération du 23/08/2011 N° 1127, le Conseil Municipal avait adopté, une convention de délégation de compétence pour les transports urbains des circuits correspondant aux services : 136 A - MP 14 - MP 11.

Cette convention passée avec le Président du conseil général avait été conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2011 reconductible chaque année suivante sans que la durée totale n'excède 5 ans..

Le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération, dans son article 1 propose de reconduire pour une année, jusqu'au 31 août 2014, la convention de délégation de compétences sur les circuits sus mentionnés.

Les autres articles de la convention restent inchangés

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

- **Prend acte**, des conditions de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence des transports scolaires concernant les services 136A – MP 14 – MP 11

- **Approuve** les termes de cet avenant n°1

- **Autorise** le Maire à signer cet avenant avec le Président du Conseil Général.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**